



vente d'un parking n'existant pas

Par **Martine06**, le **17/04/2013** à **13:03**

J'ai acheté un appartement avec parking par compromis du 16 janvier 2013, lequel compromis prévoyait une date de vente au plus tard le 15 mars 2013. nous avons eu toutes les peines à entrer en contact avec le notaire de la vendeuse qui faisait le mort. J'ai dû le menacer par l'intermédiaire de mon notaire de saisir la chambre des notaires, pour qu'enfin il daigne nous faire savoir début avril qu'il y avait problème au niveau du parking. ledit parking n'aurait pas été inclus dans l'acte de propriété de la vendeuse au moment de la succession en 2001. le notaire concerné à l'époque dit n'avoir jamais eu connaissance de ce parking. le notaire chargé de la vente par la vendeuse n'aurait-il pas dû m'en informer plus tôt et reporter le délai? Car moi, j'ai dû obtenir de l'agence de mon appartement un arrangement pour prolonger la location qui s'arrêtait le 15 avril, pour ne pas être à la rue. J'ai envoyé les fonds à mon notaire sur sa demande et n'ose les retirer au cas où la vente interviendrait rapidement (ce qu'on me laisse entendre). de plus, nous avions prévu de faire les travaux en famille (coût moins élevé), mais nous n'avons pu reporter les congés déposés. d'où la nécessité de faire appel à une entreprise avec un coût plus élevé. La vendeuse a tout de même eu le toupet de nous proposer cet appartement à la location moyennant loyer, alors qu'à notre avis elle est en faute. C'est quand même elle qui n'est pas en mesure de délivrer la chose vendue, et qui a vendu une chose ne lui appartenant pas au moment de la vente!

Un grand merci pour l'aide que vous pourrez m'apporter. Bien cordialement . Martine 06